## AR Prefecture

017-251710398-20240911-2024SEPT006-DE Reçu le 18/09/2024

# SYNDICAT MIXTE **DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 31/2024

#### Séance du 11 septembre 2024 - 14h00

#### Recrutement pour accroissement temporaire d'activités

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 septembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

## Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Nathalie COLLARD (suppléante de Richard GUERIT) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;

Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort;

Bruno BESSAGUET, UNIMA.

#### Membres excusés:

Élise LAURENT-GUÉGAN Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;

Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;

Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;

Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

#### Contexte

Moussa TRAORE effectue actuellement un stage sur le thème suivant : développement d'une base de données « pré-localisation et inventaires des zones humides » et développement d'une interface de saisie en version béta

Afin de finaliser cette mission, il est envisagé de réaliser un recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois.

## **Poste**

#### Les missions sont :

- Analyser l'existant en termes de données et d'outils ;
- Analyser les besoins liés au format Sandre et aux outils web ;
- Modéliser et réaliser une base de données (PostgreSQL/PostGIS) et automatiser des transferts d'attributs et données géographiques;
- Tester la saisie de données via le développement d'une interface web version béta pour la partie « suivis d'inventaires ».

Cet agent assurera les fonctions de Développeur de bases de données

#### AR Prefecture

017-251710398-20240911-2024SEPT006-DE Reçu le 18/09/2024

#### Profil recherché

Master 2 Bases de données et Intelligence artificielle

## Technicité et compétences indispensables :

Connaissances en analyse, en modélisation, en conception de bases de données géographiques et en développement d'interface web.

## Technicité et compétences appréciées :

Bonne connaissance des systèmes d'information (SI et SIG)

Le poste sera créé pour une période de 3 mois (du 1er octobre au 31 décembre 2024) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

## Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que selon les conditions énumérées ci-dessus;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

#### Nombre de membres :

En exercice: 13

Présents: 8

Votants: 8

Votes:

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions

Pour extrait conforme,

Rémi JUSTINIEN

Président

Le secrétaire de séance Alain BURNET

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 -

· ----- · --

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2024